L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 MARS 1855.

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Comie.
Editeurs-Propriétaires :
G. P. WEISSE. V. DUFOUR.
A. DEVERGES. C. HAMEL.
Bureau de la CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN 21 MARS.

La Législature.

L'*Advocate* de Baton Rouge annonce dans son dernier numéro—ce qu'au reste nous savons déjà—que le bill pour consulter le peuple sur le transfert du siége du gouvernement à la Nouvelle-Orléans, a été voté par les deux chambres et signé par le gouverneur. La question sera soumise aux votans de l'Etat, aux élections générales de novembre prochain.

Le journal cité plus haut ajoute que le nombre des représentans se trouvera réduit à 88 dans la nouvelle chambre. Quant aux sénateurs, ce maintien du sens d'unité est en effet, dit-il, un même temps que la session, et les seize autres continueront à exercer leurs fonctions deux ans de plus. Voici les noms de ces derniers. MM. R. C. Wickliffe, L. G. de Russy, B. L. Defresne, B. L. Bridge, le Dr. Spencer, P. H. Kelly, J. Lavergne, J. R. McMurray, W. Mumay, B. H. Marks, D. Pelletier, J. Richardson, M. Rye, W. T. Scott, W. R. Taylor.

A propos de législature, un de nos confrères, présent à Baton Rouge, fait un plaisant tableau des gênes que parfois font à la chambre des représentans et de la tribune les journalistes à la presse. La tribune qui est attribuée à de grands orateurs ne se transforme en boufferie pendant les quelques heures ou nuit que le premier peut consacrer aux plus grandes facéties auxquelles on se puisse imaginer. Entre autres choses on y a vu dernièrement un membre de la contrainte par corps, qui marquait à fin de nos nos actes négatives sont indignes d'hommes qui ne respectent. Laissons parler notre confrère :

Nous avons souvent assisté aux chasses entre ces gens si complaisant dans certaines heures à un moment de désœuvrement, mais jamais nous n'avons assisté à un spectacle aussi dégoûtant que celui qui a eu lieu dernièrement dans la salle de la Chambre des Représentans. Les journalistes qui ont été admis à la tribune réservée pour la presse, ont été témoins de scènes qui ne se renouvelleront pas de sitôt, nous l'espérons bien. Nous ne voulons pas nous occuper de la partie de la salle qui est réservée au public, qui est ouverte à tout le monde, et qui, par conséquent, n'est pas sous la surveillance de l'huissier. Nous ne parlons que de la tribune réservée pour la presse, et qui est sous la surveillance de l'huissier.

Le matin, quand la séance commence, la tribune est ordinairement remplie de journalistes, qui viennent prendre des notes pour leurs journaux respectifs. Mais à mesure que la journée s'avance, on voit arriver des personnes qui ne sont pas journalistes, et qui viennent s'asseoir dans la tribune. Ces personnes sont ordinairement des membres de la famille des représentans, ou des amis de ces derniers, qui viennent passer quelques heures dans la tribune, pour avoir le plaisir de voir et d'entendre leurs amis. Ces personnes ne sont pas admises dans la tribune par l'huissier, mais elles y sont introduites par les représentans eux-mêmes, qui leur donnent des billets d'admission. Ces billets sont signés par le représentant qui donne la permission, et ils sont remis à l'huissier, qui les reçoit à la porte de la tribune.

Jusqu'ici, tout va bien, et nous n'avons rien à dire contre cette manière d'admettre les personnes qui désirent entendre les débats de la législature. Mais ce qui est intolérable, c'est l'abus que font de cette permission quelques membres de la législature. Ces messieurs, au lieu de donner des billets à leurs amis, les font entrer eux-mêmes dans la tribune, et ils les y font asseoir sur les bancs réservés aux journalistes. Ces bancs sont ordinairement remplis de journalistes, qui ont besoin de place pour écrire leurs notes, et qui ne peuvent pas écrire lorsqu'ils sont pressés les uns contre les autres. Ces journalistes ont donc le droit de se plaindre de ce que leurs bancs soient envahis par des personnes qui ne sont pas journalistes, et qui ne peuvent pas écrire, parce qu'elles n'ont pas de place pour le faire. Ces personnes ne font que causer entre elles, et elles causent si haut, que souvent il est impossible aux journalistes d'entendre ce qui se dit dans la salle. Ces personnes causent si haut, que souvent il est impossible aux journalistes d'entendre ce qui se dit dans la salle. Ces personnes causent si haut, que souvent il est impossible aux journalistes d'entendre ce qui se dit dans la salle.